

**Compte-rendu du Conseil municipal d'ESPINASSE VOZELLE**  
**réuni en séance ordinaire**  
**le lundi 22 mai à 19 heures 30 (Salle de la Mairie)**

**Présents** : Maire : Michel Marien,  
Adjoints : Simone Beauvoir, Jean-Pierre Bettiga, Philippe Mondet, Daniel Auxière.  
Conseillers : Catherine Bouchot David, Marc Relot, Aline Tabardin Goigoux, Jocelyn Toton, Jacques Parmentier, Marie-Hélène Bourdier, Gaëlle Fonde  
**Absente excusée** : Morgane Laulin, Hervé Ramin, Frédéric Touzain  
**Assistait également à la séance** : Nadine Martin, secrétaire de mairie  
**Secrétaire de séance** : Jacques Parmentier

**Ordre du jour** :

**Point n° 1 : Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière pour la sécurisation des arrêts de bus au carrefour de la rue des Loubières et de la RD 215**

Monsieur le Maire, informe l'Assemblée de la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière.

Il propose de solliciter cette subvention pour la sécurisation des arrêts de bus scolaires et la traversée des enfants au carrefour de la RD 215, route de Vichy, et de la VC 14, rue des Loubières.

Le montant estimé de ces travaux est de 92 647,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- adopte cette proposition et sollicite la subvention provenant de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière auprès du Conseil Départemental de l'Allier au titre de la priorité 1, dont le plafond subventionnable est de 45 000,00 €.
- autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision, et à signer tout acte ou document relatif à la conduite de ce dossier.

**Point n°2 : Avenant SARL Suchet – Lot 3**

Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, relative aux marchés publics,

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics,

VU la délibération n°01 du Conseil Municipal du 29 janvier 2021 approuvant l'avant-projet définitif établi par Bruno Brun, maître d'œuvre, pour la construction de l'école maternelle et primaire,

VU la délibération n°01 du 29 octobre 2021 attribuant les marchés de travaux pour la construction de l'école maternelle et primaire,

Considérant la décision d'habiller de bandeaux d'égout en zinc quart pose à joint debout,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de conclure l'avenant n°1 avec l'entreprise SUCHET – Lot 03 – Couverture zinc et Polycarbonate pour un montant de 3 958 ,50 € HT soit 4 750,20 € TTC, - d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve ces propositions
- charge Monsieur le Maire et la Secrétaire de mairie de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition.

**Point n°3 : Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Allier au titre de « situations exceptionnelles » et DETR**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les différents dommages aux bâtiments communaux à la suite de l'orage de grêle de la nuit du 4 au 5 juin 2022.

Ceux-ci ont été expertisés par le Cabinet ELEX, à la demande de Groupama.

Le montant des travaux s'élève à 173 119,87 euros HT, en valeur réparations à neuf, soit 207 743,84 euros TTC auquel s'ajoute le temps de travail des agents communaux soit 6 190,00 euros, soit un total de 213 933,84 euros TTC. L'indemnisation immédiate de l'assurance a été fixé à 84 126,99 euros TTC.

Un règlement différé de 42 018,87 euros TTC sera effectué sur présentation des factures. Enfin un montant de 40 800 euros TTC fixé par l'expert est en attente de validation de l'assurance.

Il restera donc à financer 12 364,01 euros HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Allier la subvention au titre de « situations exceptionnelles » qui s'élèverait à 30% du reste à charge hors taxes et la DETR au taux de 35%. Le plan de financement étant le suivant :

Reste à charge	12 364,01 € HT
Subvention département	3 709,20 € HT
DETR	4 327,40 € HT
Solde à charge de la commune	4 327,41 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve cette proposition
- autorise le Maire à prendre toute décision et signer tout document relatif à cette demande.

**Point n°4 : Convention de partenariat avec Vichy Communauté pour interventions dispositif DUMISTE année scolaire 2022/2023**

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal la convention de partenariat avec Vichy Communauté pour les interventions du dispositif DUMISTE pour l'année scolaire 2022/2023.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

**Point n°5 : Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de l'Allier pour l'année 2023**

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de l'Allier pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve ces propositions
- charge Monsieur le Maire et la Secrétaire de mairie de l'exécution et de la publication de ces décisions.

**Point n°6 : Convention du Département, relative aux travaux d'aménagement sur la RD 215**

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal la convention du Département, relative aux travaux d'aménagement sur la RD 215.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

**Point n°7 : Chèque assurance – complément TVA**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la réception du complément FCTVA pour le sinistre grêle par chèque n°0313137 d'un montant de 13 842,78 euros.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le chèque n°0313137 d'un montant de 13 842,78 euros.

**Questions diverses**

- \* L'accueil extrascolaire proposera cet été des séjours à St Bonnet de Tronçais et St Martin d'Ardèche.
- \* Les membres du CCAS réfléchissent pour l'attribution des colis de Noël. Il est envisagé de distribuer un colis par couple et à partir de 75 ans. Une après-midi galette des rois avec animation pourrait être organisée.
- \* La matinée portes-ouvertes à l'école est fixée le 17 juin.
- \* Un arrêté municipal sera pris pour l'entretien des trottoirs à la charge des riverains.
- \* Un point est fait sur les travaux en cours.
- \* Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une réunion avec les services de Vichy Communauté pour la modification du PLU.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance du conseil municipal à 21h 00.